

**COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2016**

**Département  
de la Moselle**

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Arrondissement  
de Thionville**

**Conseillers en fonction : 15**

**Conseillers présents ou  
représentés : 14**

**Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.**

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, ADAMY, MULLER,  
VERCELLINO, WUTTKE, KEILMANN  
Mmes WOLSKI, BOCK, BRUDERMANN, LONG, RITT**

**Absents : M. KIEFFER qui a donné procuration à M. SCHWENCK  
M. CALME**

**N° 281 - Travaux d'enfouissement des réseaux des rues St Nicolas et  
des Vignes - Sollicitation d'aide financière au SISCODIPE**

Le Conseil Municipal, vu les projets de travaux de requalification de la rue des Vignes et de la rue St Nicolas et notamment le projet d'enfouissement des réseaux, après en avoir délibéré,

**• DECIDE:**

- d'approuver les études PROJET établies à cet effet, par le bureau d'étude VRI de MONTOY FLANVILLE,
- de programmer la réalisation de travaux,

**• SOLLICITE** auprès du SISCODIPE, pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux électriques, l'attribution d'une aide financière, à hauteur de 25% soit 12 350€. Cette aide est destinée à concourir au financement des travaux dont le coût est estimé à 49 401€.

**• AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces, contrats ou conventions se rapportant à l'exécution des travaux et/ou concours financiers susmentionnés,

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

## N° 282 - Clôture du budget Camping et Décision Modificative N°1 :

Le conseil municipal par délibération du 01/04/2016 avait décidé de clôturer le budget Camping au 01/05/2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

1. afin de permettre les opérations de récupération de solde de TVA, de clôturer le budget Camping au 31/12/2016.
2. afin d'honorer les factures arrivant à échéance au nom du camping, d'autoriser le paiement de celles-ci sur le budget principal dans la limite des crédits disponibles
3. de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Camping de l'exercice 2016

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses				
65	658		Charges diverses de gestion courante	+1.00€
<b>Total</b>				<b>+1.00€</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépenses				
011	6061		Fournitures non stockables	-1.00€
<b>Total</b>				<b>-1.00€</b>

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

## N°283 - Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017/2020

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du 27/10/2015 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2016

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier

**- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale**

*(taux garantis 2 ans sans résiliation)*

Cocher l'option retenue

**Option n° 1 :**

**Tous risques** avec une franchise de **10 jours** fermes par arrêt en **maladie ordinaire** : 5,18 %

**ET**

**- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)**

Tous risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Taux : 1,30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

**CHARGE** le Maire de résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

**N°284 - Cession de terrain, à la CC3F, pour l'extension de la déchetterie de Rettel :**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de la CC3F visant à l'extension de la déchetterie au lieu-dit «Beim Steinern Kreuz».

La CC3F se propose d'acquérir les parcelles cadastrées section 07 n° 156, 157, 158, 159, 160, 161, 134, 137et 140.

Considérant l'intérêt général du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de céder, à l'euro symbolique, ces terrains situés au lieu-dit «Beim Steinern Kreuz», d'une contenance totale de 2564 m².

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

**Pour copie conforme  
A RETTEL, le 28/09/2016  
Le Maire**